



REGLEMENT INTERIEUR

ISSY GRS est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objet de permettre à des jeunes à partir de 4 ans, dans la limite des effectifs disponibles, de pratiquer la gymnastique rythmique en loisir ou en compétition.

Le club est affilié à la Fédération Française de Gymnastique et à ce titre, doit se soumettre à ses règles. Tous les adhérents sans exception sont licenciés à la FFGYM.

Les orientations de l'année sont définies par une équipe de bénévoles qui constitue le Bureau composé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de membres actifs et d'une équipe d'entraîneurs sous la direction d'un directeur technique.

INSCRIPTIONS :

L'inscription est subordonnée :

- à la remise du dossier d'inscription complété et signé et une photo d'identité,
- à la remise du certificat médical de moins de 3 mois (pour les gymnastes en compétition, la mention « GR en compétition » est indispensable)
Selon les nouvelles règles, si le certificat médical fourni les années précédentes date de moins de 3 ans, vous pouvez nous transmettre le questionnaire de santé et l'attestation dûment complété et signé. Ce document est de la seule responsabilité du signataire et n'engage en aucun cas le club. Pour les gymnastes en Performance, le certificat médical est obligatoire chaque année.
- au paiement de l'intégralité de la cotisation (voir modalités au paragraphe suivant)
- au paiement de la licence de la Fédération Française de Gymnastique. Par le biais de cette licence, dont le montant est intégralement reversé à la Fédération, l'adhérent est assuré, à minima, auprès d'Allianz. Vous recevrez la notice d'information à l'envoi de votre licence par mail.

COTISATION :

La cotisation représente la participation des adhérents au fonctionnement de l'association et son adhésion au projet associatif du club : promouvoir la GR à Issy-les-moulineaux et faire en sorte que chaque gymnaste s'épanouisse quels que soient son âge et son niveau de pratique.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par le Bureau.

Lors de l'inscription, l'adhérent doit s'acquitter de la totalité de la cotisation en chèques ou en espèces en une à trois fois. Les chèques vacances ne sont pas acceptés, seuls les coupons sport et/ou le Pass92 peuvent être utilisés pour le règlement. Pour le pass92 ou les participations de CE, il vous sera demandé un chèque de caution équivalent au montant de l'aide.

Le premier cours est un cours d'essai. En cas de désistement après le premier cours, le remboursement vous sera effectué déduction faite de 5€ de frais de gestion.

Passée cette première semaine, la cotisation n'est ni remboursable de fait, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste.

Ne sont pas inclus dans la cotisation :

POUR LES COMPETITIONS

- le justaucorps obligatoire d'une valeur approximative de 190€
- la participation aux frais de déplacement au Championnat de France
- les frais de stages pendant les vacances scolaires.

SECURITE DES DONNEES :

L'Association s'engage à respecter la loi en vigueur sur les fichiers nominatifs informatisés et à ne fournir, sous aucun prétexte, les informations de ses adhérents à une entité extérieure à la Fédération Française de Gymnastique.

LIEUX et HORAIRES d'ENTRAINEMENTS :

Le club utilise les infrastructures que la Ville d'Issy-les-Moulineaux met à sa disposition. Ces attributions de créneaux font l'objet d'un arbitrage annuel du service des Sports de la Ville.

En début de saison, les entraîneurs et le Bureau fixent les lieux et les horaires d'entraînements pour chaque groupe.

Des modifications éventuelles sont possibles soit à l'approche des compétitions, soit en cas d'indisponibilité des gymnases imposées par la Ville ou par tous cas de force majeure.

Toute modification de lieux ou d'horaires d'entraînements sera signalée dès que connue par mail et/ou par SMS.

FONCTIONNEMENT TECHNIQUE :

Le club met à la disposition des gymnastes, des professeurs diplômés d'Etat et des entraîneurs compétents.

Dès l'inscription, les gymnastes sont réparties dans les différents groupes par catégorie, âge et niveau. Cette répartition relève uniquement de la décision des entraîneurs et est validée par le Bureau.

La directrice technique, en accord avec les professeurs détermine :

- les orientations des gymnastes
- les objectifs des différents groupes
- les programmes des entraînements, des stages et de tous regroupements
- la participation aux compétitions.

CALENDRIER SPORTIF COMPETITIF :

Un calendrier prévisionnel des principales échéances de l'année sera fourni afin de permettre aux familles de s'organiser. Ce calendrier est susceptible de subir quelques modifications dont nous vous tiendrons informés.

ASSIDUITE, PONCTUALITE :

Qu'ils soient en Ecole de GR ou en Compétition, l'assiduité et la ponctualité des gymnastes sont indispensables à tous les entraînements afin de respecter :

- L'investissement des entraîneurs et du club
- Le travail des autres gymnastes du groupe ou de son équipe.

Pour un travail en toute sérénité, **la présence des parents n'est pas autorisée pendant les entraînements même dans les gymnases dont l'accès est libre.** Nous vous demandons d'attendre vos enfants à l'entrée.

Les gymnastes doivent arriver suffisamment en avance pour se préparer dans les vestiaires. Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la salle d'entraînement afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur.

En cas d'absence, quel qu'en soit le motif, les parents (ou les gymnastes majeurs) sont tenus de prévenir impérativement l'entraîneur ou le club par sms :

- Mme George BALTIDE, 06.73.96.23.14, george.baltide@gmail.com

Une gymnaste dans l'impossibilité de s'entraîner pour cause de blessure devra, dans la mesure du possible, assister aux entraînements afin de visualiser et de mémoriser les enchaînements.

ENGINS :

GROUPES Ecole de GR, le matériel utilisé est prêté par le club.

GROUPES COMPETITIONS

□ Individuel : Les gymnastes doivent posséder leurs propres engins et les apporter à chaque entraînement.

□Ensembles : Les engins sont prêtés par le club. Les gymnastes doivent en prendre soin et les restituer à la fin de la saison aux entraîneurs. En cas de perte, un dédommagement sera demandé à l'adhérent.

TENUE DES GYMNASTES :

Sont interdits les bijoux pouvant provoquer des blessures et les objets de valeur.

GROUPES Ecole de GR,

Les gymnastes n'ont pas de tenue imposée mais doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée : shorty noir, débardeur noir et chaussettes de sport propres.

Les cheveux doivent être attachés en chignon haut.

Prévoir une bouteille d'eau individuelle.

GROUPES COMPETITION

Entraînement :

Shorty noir, débardeur noir, collant sans pieds (facultatif) et chaussettes de sports propres.

Cheveux parfaitement attachés en chignon haut

- Lors des compétitions :

- ½ pointes de GRS (à acheter dans les magasins ou sites spécialisés)
- Pour les Individuels : justaucorps de confection ou de location sur les conseils de l'entraîneur.
- Pour les « Ensembles » : le choix du justaucorps de compétition est de la responsabilité des entraîneurs. Toutes les gymnastes engagées en compétition « Ensemble » devront acheter ou louer le justaucorps demandé par le club.

STAGES :

Des sessions de stage sont organisées :

- Pour les « Loisir », un stage multisports en juillet
- Pour les « Compétition » des stages de préparation aux compétitions pendant les vacances scolaires. Pour les groupes, la présence de toutes les gymnastes est indispensable.

Le tarif des stages est fixé par le Bureau.

GALAS ET COMPETITIONS :

Le club organise deux manifestations au cours de l'année sportive :

- La coupe loisir (janvier ou février) : compétition interne pour les gymnastes de l'Ecole de GR
- Le gala de fin d'année (juin) : pour toutes les gymnastes du club.

La participation active des gymnastes aux entraînements est souhaitée afin de bien préparer ces deux évènements.

GROUPES COMPETITION :

Présence aux compétitions :

Le club doit s'acquitter d'un droit à participer aux différentes compétitions organisées par la Fédération Française de Gymnastique.

TOUTES les gymnastes, individuelles ou engagées au sein d'un Ensemble (titulaires et remplaçantes) sont tenues de participer aux compétitions.

Le nombre de gymnastes d'un ensemble est imposé par la réglementation de la Fédération : ce qui entraîne en compétition la disqualification de l'ensemble si celui-ci est incomplet.

Pour pallier cette exclusion la réglementation autorise une ou deux remplaçantes dans les ensembles. A l'approche des compétitions, l'entraîneur choisit la (ou les) gymnaste(s) remplaçante(s).

La remplaçante a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les gymnastes titulaires. Elle doit assister à tous les entraînements et à toutes les compétitions. Ce rôle n'est jamais attribué de manière définitive et reflète l'investissement et l'état de forme de la gymnaste.

En dehors des cas de force majeure ou imprévisibles, seules les absences suivantes seront considérées comme justifiées :

- Absences pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical,
- Absences pour raisons scolaires (classes vertes et examens) ; nous vous demandons d'avertir le club et les entraîneurs le plus tôt possible afin de prévoir le remplacement des gymnastes.

Championnats départementaux, interdépartementaux et régionaux :

Les frais engendrés par ces compétitions (déplacements, repas...) sont à l'entière charge des familles.

Championnats de France :

Le club organise, gère et finance pour partie le déplacement et l'hébergement de la délégation. Cette organisation ne concerne que les membres de la délégation (gymnastes, entraîneurs et accompagnateurs désignés). La présence des gymnastes est obligatoire pendant toute la durée du déplacement (transport, hébergement, restauration, compétition).

Le montant de la contribution demandée aux familles est calculé en fonction de la durée et du lieu de la compétition.

ISSY GRS (association loi 1901)

Agrément Jeunesse et Sport n° 92S483 / affiliation FFG °23092.231

5 avenue Jean Bouin 92130 ISSY LES MOULINEAUX